

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 OCTOBRE 2024

Convocation du 2 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves DEJOYE, Maire.

Etaients présents :

Mmes BAQUET Amélie (partie après le rapport annuel des services de l'eau et de l'assainissement) - BODIN-BERLINGUÉ Angélique - CARON Hélène - GUELTON Claire - LANCELLE Sandrine - QUENNESSON Sabrina

MM AUBIER Romain - BEAURAIN Frédéric - BLOAS Jean-Yves - CAILLET Alain - DEJOYE Jean-Yves - GUERIN Eric - LEBELLE Maurice - MOURIC Stanislas - THOMAS Olivier

Appel nominal :

Les conditions du quorum étant remplies, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h35

Désignation du secrétaire de séance :

Madame CARON Hélène est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2024 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT 2023 DES SERVICES PUBLICS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi n° 95-101 du 1^{er} février 1995 et de son décret d'application n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux délégations des services publics, Monsieur le Maire présente et commente son rapport annuel pour l'année 2023 pour les services publics Eau Potable et Assainissement tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2023 présenté par Monsieur le Maire pour les services publics Eau Potable et Assainissement.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2023 DE LA CONCESSION GAZ

GRDF a adressé son compte rendu d'activité de la concession gaz pour l'année 2023 que Monsieur GUERIN Eric présente et commente.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte du compte rendu d'activité de la concession gaz dressé par GRDF pour l'année 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE L'ADTO-SAO

Monsieur GUERIN Eric, représentant de la commune auprès de la structure ADTO-SAO présente le rapport annuel de délégataire pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, prend acte du rapport de délégataire de l'ADTO-SAO pour l'année 2023.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du représentant de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2023 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

DECISION MODIFICATION N°1 - BUDGET EAU POTABLE

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget primitif 2024,

Vu le tableau d'amortissement définitif de l'emprunt contracté pour le financement des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable de la rue du Port.

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget :

Section d'investissement

Article (Chap.)	Opération	BP 2024	DM 1
020 (020)	Dépenses imprévues	4 000,00 €	-1 000,00
1641 (16)	Emprunts en euros	1 000,00 €	+1 000,00
	Total DM 1		0,00

Section de fonctionnement

Article (Chap.)	Opération	BP 2024	DM 1
61523 (01)	Réseaux	10 000,00 €	-1 040,00
66111 (66)	Intérêts réglés à l'échéance	900,00 €	+500,00
66112 (66)	Intérêts - Rattachement des IC	0	+540,00
	Total DM 1		0,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise la décision modificative N°1 de l'exercice 2024 du budget eau potable.

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION SUR LA COMMUNE

Au cours des deux dernières années, la commune et les habitants ont subi un grand nombre de cambriolages, vols et dégradations.

La mise en place d'un outil de vidéo protection est admise comme un élément permettant de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique.

L'installation d'un système de vidéo protection est conditionnée à la visite du gendarme référent qui donnera ses préconisations sur les lieux d'implantation des caméras, à une autorisation préfectorale et à la validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéo protection.

Sur le plan financier, une étude, réalisée fin 2023, évaluait l'installation de 9 caméras à 58 720,68 euros T.T.C.

Cette prévision sera ajustée en fonction de l'avis émis par le gendarme référent.

L'Etat, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), la Région et le Département seront sollicités pour participer au financement du projet.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission dédiée au projet de vidéo protection. Souhaitent faire partie de la commission avec Monsieur le Maire : GUERIN Eric, LEBELLE Maurice, BLOAS Jean-Yves, BODIN-BERLINGUÉ Angélique, AUBIER Romain et CAILLET Alain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Autorise la programmation de l'installation d'un système de vidéo protection sur la commune estimée en 2023 à 58 720,68 euros T.T.C.**
- **Charge Monsieur le Maire de solliciter les aides financières auprès :**
 - **des services de l'Etat au titre du FIPD,**
 - **de la Région des Hauts de France**
 - **du Conseil Départemental de l'Oise**
- **Charge Monsieur le Maire de constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec le projet.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les opérations de recensement de la population se déroulent une fois tous les 5 ans dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Le dernier recensement de la population a eu lieu à Sempigny en 2019 mais avec la crise sanitaire liée au COVID 19, les opérations de recensement ont toutes été décalées d'un an.

L'enquête se déroulera à Sempigny du jeudi 16 janvier 2025 au samedi 15 février 2025.

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de nommer un coordonnateur d'enquête ainsi que deux agents recenseurs. A noter que le coordonnateur peut être agent recenseur à condition que ce ne soit pas un élu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- De désigner, parmi les agents communaux, un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et du suivi de l'enquête de recensement qui sera également agent recenseur.
- De désigner un second agent communal comme agent recenseur.

Les agents seront indemnisés par le biais de l'Indemnité Horaire pour Travail Supplémentaire sur présentation d'un décompte des heures supplémentaires effectuées pour le suivi des séances de formation et la réalisation de l'enquête.

TRAVAUX 2024

Rue du Port :

- Les travaux de renouvellement et de renforcement de la canalisation d'eau potable sont terminés. La réception a eu lieu le 30 septembre.
- L'enfouissement des réseaux et le raccordement ainsi que l'installation d'un nouvel éclairage public sont presque terminés. L'éclairage public est fonctionnel.

Les toitures de la mairie et de l'église ont fait l'objet de travaux en août avec, respectivement, la suppression du clocheton (dont l'état engendrait des fuites), le démoussage et le traitement des ardoises pour l'une et le remplacement ou la remise en place d'ardoises ainsi que le nettoyage des gouttières pour l'autre.

Un entretien des berges de la Verse a été réalisé conjointement avec les agents, élus de la commune et un technicien de l'Entente Oise Aisne qui entreprendra de travaux de plus grande ampleur au printemps. Ces travaux vont permettre un meilleur écoulement de l'eau.

La phase une du diagnostic des réseaux assainissement et eau pluviale a débuté fin août par le repérage et la cartographie de toutes les installations qu'elles soient visibles ou enterrées.

L'Agence de l'Eau a versé une avance 57 360 euros sur les 114 721 euros accordés pour la réalisation du diagnostic.

Le diagnostic de la structure de l'église est terminé. Monsieur BASSET, l'architecte qui a piloté dossier a présenté son rapport le 2 octobre. Les relevés des fissuromètres sur une période d'un an permettent de conclure à la stabilité de l'édifice sur lequel les variations enregistrées sont dues aux changements de températures.

Il reste à contrôler certaines pièces de charpente.

L'architecte va dresser une estimation des travaux à réaliser pour le rebouchage des fissures.

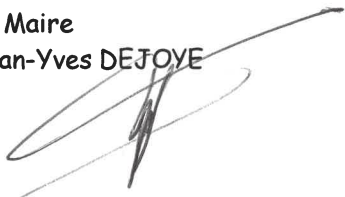
TOUR DE TABLE

Monsieur BEURAIN Frédéric suggère d'installer une poubelle dans la rue du Port

La réunion du prochain conseil est fixée au mardi 7 janvier 2025 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Jean-Yves DEJOYE



La secrétaire de séance
Hélène CARON

